

Le Gallichan

Mars 2023

Photo de : Maude Touzin, janvier 2023

Maintenant 3 façons d'obtenir nos publications mensuelles :

- Page Facebook : Municipalité De Gallichan
- Site internet : www.gallichan.ao.ca
- Version imprimée au point de chute : Boîte de distribution en avant du bureau municipal

facebook

Information publiée en temps réel, aucune attente



L'édition du journal mensuel est ajouté sur le site internet de la municipalité le 1^{er} vendredi du mois, en version imprimable



Des copies imprimées seront disponibles au point de chute, le 1^{er} vendredi du mois

Faites-nous parvenir vos belles photos de Gallichan pour les prochaines pages couvertures : legallichan@gmail.com

Faits saillants du conseil d'administration

Fonds région et ruralité – Volet 4

<i>Titre</i>	<i>Description</i>	<i>Promoteur</i>	<i>Montant demandé</i>	<i>Recommandation</i>	<i>Enveloppe</i>
<i>Renouvellement de l'exposition permanente du musée</i>	<i>Conceptualisation et mise en œuvre du renouvellement de l'exposition permanente du musée pour consolidation de l'attrait (*Conditionnel à l'acceptation du projet au MCC)</i>	<i>Musée École du rang 2 d'Authier</i>	<i>50 400 \$</i>	<i>50 400 \$</i>	<i>Territoriale</i>
<i>Vitaliser, dynamiser et animer le centre-ville</i>	<i>Se doter de l'accompagnement d'une firme professionnelle en aménagement et urbanisme pour redonner le rôle de vitalité et de centralité au centre-ville. Le projet se fera en concertation avec toutes les parties prenantes du milieu.</i>	<i>Municipalité de Normétal</i>	<i>22 892 \$</i>	<i>22 892 \$</i>	<i>Locale Normétal</i>
<i>Conception d'un bâtiment communautaire multiusage</i>	<i>Engager deux firmes (Une en architecture spécialisée en occupation transitoire et l'autre spécialisée en placemaking) pour conceptualiser et mettre en œuvre la revalorisation de la CFNO en centre communautaire multiusage dans la municipalité. Le projet se fera en concertation avec toutes les parties prenantes du milieu.</i>	<i>Municipalité d'Authier</i>	<i>93 825 \$</i>	<i>93 825 \$</i>	<i>Locale Authier</i>
TOTAL			167 117\$	167 117 \$	

Déploiement d'Internet haute vitesse par Vidéotron

Environ 75% du réseau de fibre optique est déployé en Abitibi-Ouest et, de ce nombre, 7% est présentement alimenté en électricité. Les premiers branchements seront effectués dans le secteur de Taschereau d'ici la fin du mois de février. Les citoyens prêts à recevoir le service de Vidéotron recevront un avis à cet effet par la poste. Les municipalités concernées recevront aussi la liste des adresses.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le 15 mars 2023.



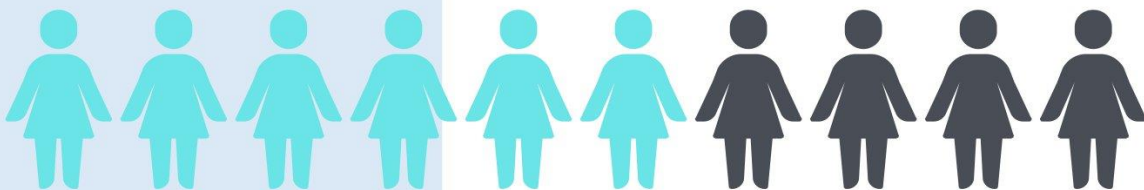
Les Mains Magiques de
Gallichan



Notre
prochaine
réunion aura lieu le
14 mars 2023
à 13 heures p.m.
207 Ch Rivière
Ouest
Bienvenue

Tâches de la semaine

Sourire
Être heureux
Respirer le bonheur
Joie de vivre
Positivité
Donner
Ne pas juger
Respecter
Bon mois de mars



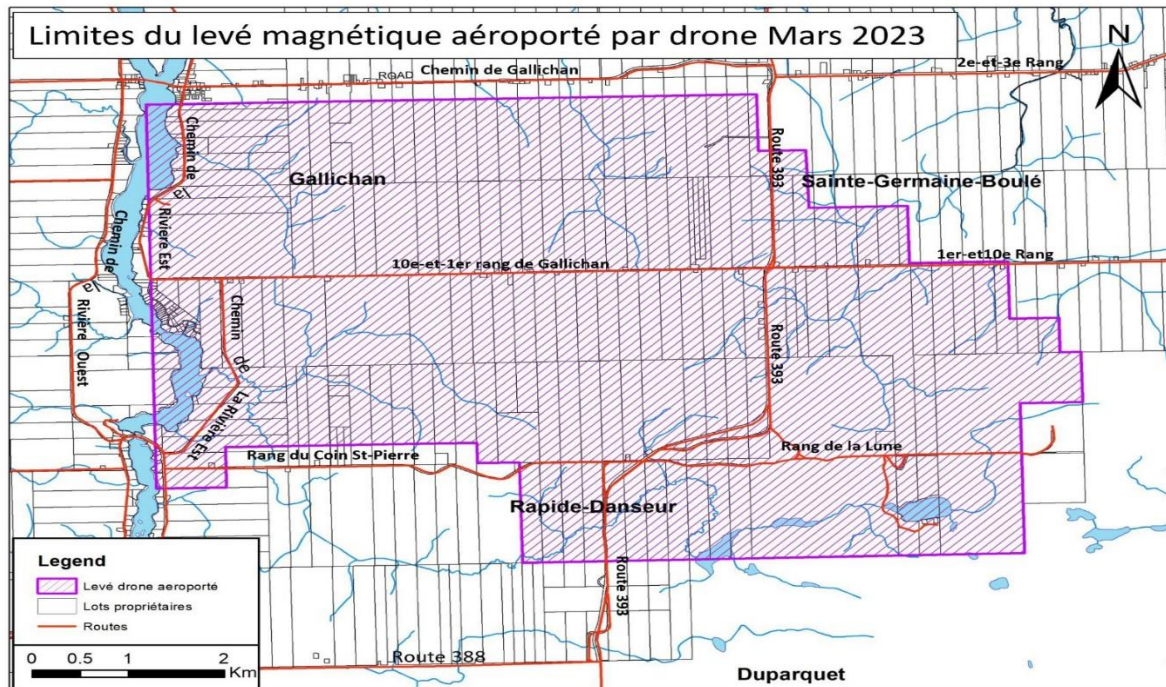


Avis de travaux à la population de Rapide-danseur, Gallichan et Sainte-Germaine-de-Boulé:

Levé magnétique aéroporté effectué par vol de drone

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 65 de la Loi sur les mines, Kenorland Minerals North America Ltd, tient à vous aviser d'un levé géophysique aéroporté qui sera effectué par vol de drone dans un secteur ciblé des municipalités de Rapide-Danseur, Gallichan et Sainte-Germaine de Boulé. Le drone volera à une hauteur moyenne de 45m avec une sonde qui sera à environ 40m d'altitude, débutant entre fin mars et début avril, 2023, pour une durée d'une vingtaine de jours. Ces travaux aéroportés seront effectués par drone et commandés à distance. Les lignes de vol du drone sont prévues à tous les 50m pour un total d'environ 1500 lignes-km. L'objectif du levé est de mesurer le magnétisme des formations géologiques afin de mieux orienter les futurs travaux d'exploration.



Si vous avez des questions ou des commentaires relativement au présent avis, veuillez communiquer avec nous aux coordonnées suivantes :

Nom du représentant : Steven Lauzier P.Geo

Téléphone : (514) 409-4377

Adresse électronique : slexploration@gmail.com

Nom du représentant : David Fafard P.Geo

Téléphone : (514) 926-3283

Adresse électronique : davidfafard@gmail.com

*Le comité des loisirs de Gallichan est heureux
de vous annoncer que*



sera de retour le

Samedi 19 août 2023

**Plus d'informations suivront... RÉSERVEZ CETTE
JOURNÉE, vous ne le regretterez pas!**

REGROUPEMENT PROCHES-AIDANTS ABITIBI-OUEST



Le Regroupement Proches-Aidants Abitibi-Ouest a pour mission d'améliorer
la qualité de vie de ceux et celles qui supportent et
réconfortent un proche atteint de tout type d'incapacité.

Pour être informé de nos activités et recevoir une multitude
d'informations sur différents sujets en lien avec la proche
aidance...

Aimez notre page Facebook

Facebook

Nos nouvelles
coordonnées:

364 A, rue Principale

La Sarre (Québec) J9Z 1Z5

819 333-5777

Coordonnatrice - option 1

Intervenante - option 2

Réception - option 3



Lâcher prise

Le lâcher-prise est un des grands défis de la vie. Cette formation n'a pas la prétention de vous rendre des maîtres d'œuvre du lâcher prise mais plutôt d'amorcer une réflexion et de vous outiller afin de pouvoir appliquer ce mode de vie.

Heure : 9h30 à 11h30

Dates : jeudi, du 9 au 30 mars

Nombre de places : 14 places

Comme la Francofête-Tourismots 2023 se déploie sur le thème :

« Dis-moi dix mots à tous les temps »



Le Comité Génie des Sages du Club « Les Retraités de l'Île de Gallichan »



...invite toutes les générations de francophiles à s'inscrire à leur activité

« GÉNIES DES SAGES »

LUNDI, LE 27 MARS 2023, À 13H30

AU 207, CHEMIN DE LA RIVIÈRE OUEST À . . .



Une belle occasion de partager le plaisir des mots

. . . et de participer au tirage de fabuleux prix.

:



Amateurs de jeux questionnaire ...

... passionnés et adeptes de connaissances générales et de culture

... et vous le grand public, venez assister, venez essayer ...

... juste pour goûter l'ambiance festive de nos lundis « Génie des Sages ».

Soyez de la fête pour la célébration annuelle de la langue française !

Vous voulez réserver votre place sur un plateau de jeu ! Réservez tôt !

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS : DEMANDEZ CÉCILE

... au N° de tél. 819-787-6516 ou cecbourq@hotmail.com

Venez découvrir de quelle façon les animateurs se sont laissé inspirer par les dix mots vedettes :

année-lumière, déjà-vu, lambiner, tic-tac, synchrone

plus-que-parfait, dare-dare, rythmer, avant-jour, hivernage

Joignez-vous à nous dans des joutes époustouflantes où les connaissances générales des uns rivalisent avec la rapidité de manier la manette de jeu pour les autres. !

Votre bonne humeur, voilà tout ce dont vous avez besoin.

**Cécile Jacob Bourque, comité Génie des Sages du Club « Les Retraités de l'Île de Gallichan »
Association Québec-France Abitibi-Témiscamingue La Cuivrée**



Fondé le 7 décembre 1971, le Réseau Québec-France/francophonie est un organisme autonome, non partisan, formant un réseau unique avec la Fédération France-Québec/francophonie. Sa mission consiste essentiellement à développer et maintenir une relation franco-québécoise directe et privilégiée. Le Réseau et la Fédération comptent près de 4 000 membres au Québec et en France.

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE D'ABITIBI

Article No 13

Voici la réponse à la question qui était posée à la fin de l'Article No 12

Question : Pour quelle raison la couronne britannique par des traités négocia-t-elle des ententes avec les peuples autochtones en 1775.

Réponse : Elle voulait s'assurer de la neutralité ou de la collaboration des communautés amérindiennes pour pouvoir conserver le territoire canadien dans le conflit qui les opposait au désir d'indépendance de la nouvelle République américaine.

La loi de sauvages (*Loi des Indiens*)

Un peu d'histoire:

Rappelons-nous que l'objectif des premiers Français arrivés en Amérique était d'ordre commercial, ils n'avaient pas, contrairement aux colonies anglaises, l'intention d'occuper le territoire. Bien avant l'arrivée de Cartier et de Champlain, les Normands (vikings) d'abord et les pêcheurs basques connaissaient les bancs de Terre-neuve et des relations commerciales avaient été nouées avec les autochtones. Donc l'idée, pour faire du commerce, de créer des liens durables avec les autochtones en prenant comme épouse des Amérindiennes allait de soi. Celles-ci connaissaient le territoire, les langages et leur appartenance aux différentes communautés ne pouvait que faciliter leur circulation qui était plus sécuritaire lors de leurs déplacements.

Le **1er janvier 1755**, les Britanniques craignant que les peuples autochtones s'allient aux colonies américaines et envahissent les territoires canadiens, créent le premier ministère des Indiens pour gérer les affaires entre le gouvernement colonial et les peuples autochtones. Après la **Confédération**, la puissance coloniale a transféré cette responsabilité au gouvernement canadien. Ce qui est surprenant dans cette affaire c'est que c'est le **général Ahmerst** qui détestait à s'en confesser ces peuples qu'il considérait comme une race inférieure et qualifiait de barbares et sans honneur qui a été à l'origine de ce traité. Il avait même écrit et demandé à ses troupes de ne pas faire de prisonniers lors des affrontements avec eux. Comme diront plus tard les Américains **"A good indian is a dead indian"**. La technique de guerre des Indiens était une forme très efficace de guérilla ressemblant à celle que **Che Guevara** utilisera, après la révolution cubaine, avec succès en Amérique du Sud. Ils se déplaçaient en petit groupe, attaquaient par surprise, souvent la nuit et repartaient aussi rapidement. Il faut comprendre l'attitude du **général Ahmerst**, du haut de sa superbe, qui à chaque fois qu'il s'est frotté à eux a subi de nombreux revers et de lourdes pertes. Les Indiens de leur côté ne comprenaient pas la logique des armées européennes, anglaise ou française qui se mettaient en rangée, à découvert, avant de se tirer dessus sur les champs de bataille.

La **Proclamation royale de 1763** jette les bases des interactions entre l'administration coloniale et les Premières Nations pour les siècles à venir. La Proclamation garantit des droits et un certain nombre de protections aux **Premières Nations**, tout en mettant en place le processus par l'entremise duquel le gouvernement pourra acquérir leurs terres. Elle fournit également des lignes directrices pour la négociation de traités de nation à nation.

La **Loi sur les Indiens** est la principale loi par l'entremise de laquelle le gouvernement fédéral gère le statut d'Indien, les gouvernements locaux des Premières Nations, les terres des réserves et les fonds communautaires. La Loi sur les Indiens ne concerne ni les Métis ni les Inuits.

La Loi est entrée en vigueur le **12 avril 1876**. Elle consolidait un certain nombre de textes législatifs coloniaux antérieurs, visant tous à contrôler et à assimiler les peuples autochtones dans la culture eurocanadienne. Au fil du temps, la Loi sur les Indiens a été modifiée, à plusieurs reprises, pour en éliminer les dispositions restrictives et oppressives. Elle a cependant eu, et continue d'avoir, des répercussions sur les cultures, sur les économies, sur la politique et sur les collectivités des Premières Nations. Ayant présidé à l'établissement des pensionnats indiens, elle est également à l'origine d'un traumatisme intergénérationnel.

Les Premières Nations ont-elles été conquises?

Les Premières Nations du Canada n'ont jamais été conquises par les Français ou les Anglais, à l'opposé de la colonie française de la Nouvelle-France, qui a capitulé devant les Britanniques en 1763. Ce fait historique est fondamental dans la compréhension des revendications actuelles des Autochtones.

La colonisation de l'Amérique du Nord par les Français et les Anglais répond d'abord au désir d'étendre leur empire sur ce continent. Le but consiste à profiter de la richesse des ressources qu'on y trouve. L'entretien de bonnes relations avec les Premières Nations devient dans ce contexte d'une importance primordiale dans le but notamment d'alimenter le commerce des fourrures. À cette fin, les Français et les Anglais concluent avec les Autochtones des alliances commerciales et militaires, de nation à nation, comme ils le faisaient avec leurs alliés européens ou d'ailleurs. Une reconnaissance implicite que les Premières Nations sont des alliés stratégiques, mais aussi qu'elles constituent des nations indépendantes.

Une preuve du caractère indépendant des Premières Nations se trouve également dans la Proclamation royale de 1763, un instrument législatif adopté par la Couronne britannique qui reconnaît les Premières Nations comme des « nations et tribus » et qui réserve une protection territoriale aux Premières Nations. La Proclamation royale, considérée par certains comme la première constitution du Canada, est définie comme étant la « **Déclaration des droits des Indiens** » par le juge Hall de la Cour suprême du Canada.

Changement d'idéologie et origine de la Loi sur les Indiens

À la suite du déclin du commerce des fourrures en 1820 et à la fin du conflit militaire entre les Américains et les Britanniques, la Couronne britannique n'a plus besoin objectivement de maintenir de bonnes relations et des alliances avec les Premières Nations. Au contraire, elle convoite maintenant leurs territoires à des fins économiques et de colonisation.

Marqué par cette volonté, l'**Acte d'Amérique du Nord britannique** ou la **Loi constitutionnelle de 1867** donna non seulement naissance à la Confédération, mais prévoyait aussi une compétence exclusive au gouvernement fédéral de légiférer quant aux « Indiens » et aux « terres réservés aux Indiens ». C'est ainsi que le gouvernement fédéral élabore rapidement un projet d'assimilation des Premières Nations sans aucune considération pour leur histoire. L'**Acte des sauvages** adopté par le gouvernement fédéral en 1876 avait pour objectif véritable l'accélération de la dépossession du territoire indien et, à terme, la disparition des Premières Nations par voie d'assimilation au sein du grand ensemble canadien.

En l'espace de quelques dizaines d'années, les Premières Nations qui étaient considérées comme des alliées et comme des nations indépendantes et souveraines sur leur territoire se voient imposer une loi paternaliste qui les soumet à la tutelle de l'État à travers l'imposition d'un statut comparable à celui d'un citoyen mineur.

L'Acte des Sauvages, devenu la **Loi sur les Indiens**, définissait jusqu'à tout récemment qui était Indien et quels étaient les droits de cet Indien, dès sa naissance, et jusqu'à sa mort. Cette loi prévoyait aussi l'établissement de la « bande » (un regroupement d'Indiens membres de la même communauté), du conseil de bande et l'instauration de la « réserve ».

Concrètement, les Premières Nations perdaient notamment le droit de définir qui étaient leurs membres, le droit à leur autonomie politique, le droit à l'éducation de leurs enfants selon leurs propres culture et tradition ainsi que le droit même d'exercer leur culture, y compris leurs célébrations et rituels. Cette loi limitait aussi leur droit d'acheter des terres, de voter et d'intenter des recours devant les tribunaux.

Toutes ces restrictions légales avaient pour but de forcer l'Indien à intégrer la société canadienne et à s'assimiler.

La loi prévoyait que l'Indien pouvait également s'émanciper de son statut d'Indien de telle sorte qu'il retrouve ses droits de citoyens en tant que personne majeure. L'émancipation signifiait de ne plus être un « Indien » légalement, de devoir quitter la « réserve », et de renoncer à son identité parce que la personne était privée de l'accès à sa culture, à sa langue et à sa collectivité. Il devenait alors un Canadien, sans autre distinction.

L'émancipation était automatique dans certaines circonstances, lorsqu'un Indien par exemple obtenait un diplôme universitaire. En réalité, la Loi sur les Indiens prévoyait un statut d'Indien qui se voulait temporaire afin que le gouvernement fédéral obtienne le plein contrôle du territoire pour l'exploitation des ressources et la colonisation de celui-ci. Autrement dit, le gouvernement fédéral était ainsi libéré de ses obligations juridiques envers les Indiens qui s'émancipaient.

Par conséquent, les Indiens devaient choisir entre l'assimilation ou le maintien de leur statut d'Indien, c'est-à-dire de personnes mineures s'ils voulaient préserver leur identité et leur culture.

Évolution de la Loi sur les Indiens

L'évolution des droits fondamentaux des Indiens est récente. Ce n'est qu'en 1960 que tous les Indiens ont eu le droit de vote au fédéral et en 1969 au Québec. De plus, ce n'est qu'en 1985 que l'article 112 de la Loi sur les Indiens portant sur l'émancipation des bandes indiennes a été abrogé.

L'adoption de la Loi constitutionnelle de 1982 a aussi marqué une avancée pour les droits des Premières Nations. Elle prévoit que les droits garantis par la Charte canadienne des droits et libertés ne doivent pas porter atteinte aux droits ou libertés des peuples autochtones, notamment ceux reconnus par la Proclamation royale de 1763 ou ceux issus de traités. Son article 35 confirme et reconnaît les droits existants, ancestraux ou issus de traités, des peuples autochtones (*les implications actuelles de la Loi sur les Indiens feront l'objet d'autres chroniques*).

Aujourd'hui, les Premières Nations ne s'entendent pas toutes au sujet de la Loi sur les Indiens. Cependant, les Premières Nations ont démontré leur volonté commune de survivre comme peuple indépendant ainsi que de préserver leur culture, leur langue et leurs traditions.

Changer les perceptions

Les Premières Nations traînent une histoire marquée par des lois et des actions gouvernementales discriminatoires, mais aussi par leur résistance à l'assimilation. Or, cet historique est demeuré longtemps inconnu ou ignoré des autres Canadiens.

Les Premières Nations ainsi que les Canadiens cohabitent sur le même territoire et ils sont chacun là pour toujours. L'ouverture envers les Premières Nations commence par l'apprentissage de l'histoire et par la reconnaissance qu'elles n'ont jamais été conquises.

L'établissement d'un dialogue concret en éliminant les préjugés de part et d'autre reste un défi de taille, mais constitue un début de solution pour l'avancement des sociétés canadienne et autochtone.

RÉFÉRENCE: Marie-Claude André-Grégoire, avocate de l'Étude O'Reilly et Associés de Montréal, pratique le droit autochtone, le droit constitutionnel et le droit environnemental depuis 2014.

Question No 13

De quelle façon l'adoption de la loi constitutionnelle de 1982 a-t-elle permis aux premières nations un avancé de leurs droits?

Par Émilien Larochelle, pour la Société d'Histoire et d'Archéologie d'Abitibi

Communauté chrétienne de St-Laurent de Galichan

➤ **Projet d'horaire des offices:**

- **Messe** Samedi 04 mars, 19h00
Pour le repos de l'âme de M. Jean Châteaupert par la Collecte aux funérailles.
- **Célébration** Samedi 11 mars., 19h00
- **Messe** Samedi 18 mars , 19h00
Pour le repos de l'âme de Mme Andrée Thibeault et M. Ernest Royer par leur fille Mme Paulette Royer.
- **Célébration** Samedi 25 mars, 19h00

➤ **Lampe du sanctuaire**

Elle brûlera pendant la semaine:

- *Du 04 mars aux intentions de M. Guylain Lévesque.*
- *du 11 mars aux intentions de Mme Paulette Royer.*
- *du 18 mars 2023 aux intentions de Mme Huguette Rivard.*
- *du 25 mars aux intentions de Mme Solange Vachon et M. Paul-Armand Larouche.*

➤ **Feuillet Paroissial.**

Le feuillet de mars est une commandite de Mme Paulette Royer.

➤ **Baptême.**

Pour la préparation au Baptême on communique avec **Mme Carolle Rivard**, responsable, au **(819) 787-6279**

➤ **Tenue des registres.**

Mme Carmelle Rivard assure la bonne tenue des registres paroissiaux. Voici ses coordonnées: Téléphone: **819-787-6724**

➤ **Funérailles.**

Pour la préparation de la messe et l'hommage au défunt lors d'un décès on communique avec **Mme Céline Denis**, responsable au **(819) 787-6073**



➤ **L'Onction des malades**

s'adresse aux personnes qui encore consciente désirent rencontrer un prêtre pour se confesser et/ ou recevoir la communion.

➤ **Comité du cimetière**

Responsables: M. Louis Naud au (819) 787-6805 et M. Normand Bourque au (819) 787-6737.

➤ **Pour rejoindre nos prêtres:**

Pour des visites ou autres...

L'Abbé Crescent (819) 301-0132

L'Abbé Emmanuel: (819) 218-0196

➤ **Capitation**

Payer sa capitation est un geste de solidarité envers sa communauté paroissiale. C'est une contribution volontaire des familles qui soutiennent notre communauté de foi.

Un grand merci à tous ceux et celles qui participent ou collaborent aux cérémonies religieuses tout au long de l'année.

Administration de la Fabrique: Carmelle Rivard, présidente, Laurent Gingras, vice-président, Carolle Rivard, Marcel Gingras, Normand Bourque, Diane Lévesque et Jules Perron

Gallithèque votre biblio, 207, chemin de la rivière ouest



Coup de cœur : J'ai été favorablement surprise, mes petits enfants se sont amusés tout le temps des fêtes avec ces jeux.

Venez nous visiter, ces jeux sont à la biblio et tant d'autres.

Heures d'ouvertures : de 18h30 à 20h00 chaque mercredi.

Coût d'abonnement : Moins de douze ans : \$ 2.00 et douze ans et plus : \$ 5.00.

Période d'emprunt : 3 semaines. Vous avez le privilège de renouveler par téléphone aux heures d'ouverture de la biblio. Tel : 819-787-6092 EXT : 5

Vous pouvez visiter notre site Facebook : Bibliothèque de Gallichan

Félicitation aux gagnants pour le tirage de **prix de présences** :

- Martine Larochelle et Chantal Vallière : livres d'anniversaire de Gallichan
- Clémence Chateauvert, Alexis Larochelle et Léa Létourneau : savon artisanal
- Liam Frigault : un camion

Merci à tous nos membres

Célébrons!

13 mars

Tous *ensemble* pour une bonne santé mentale



Journée nationale
**promotion
santé mentale
positive**

MOUVEMENT
SANTÉ MENTALE
QUÉBEC



Promouvoir. Soutenir. Outiller.

mouvementsmq.ca

Présent partout au Québec et engagé dans les régions par l'action des organisations membres :
SMQ – Bas-Saint-Laurent | SMQ – Chaudière-Appalaches | SMQ – Côte-Nord | SMQ – Haut Richelieu | SMQ – Lac-Saint-Jean |
SMQ – Pierre-De-Saurel | SMQ – Rive-Sud | ACSM – Filiale Québec | ACSM – Filiale Saguenay | CAP Santé Outaouais |
Centre Accalmie | L'Ensoleillée, ressource communautaire en santé mentale | PCSM | RAIDDAT

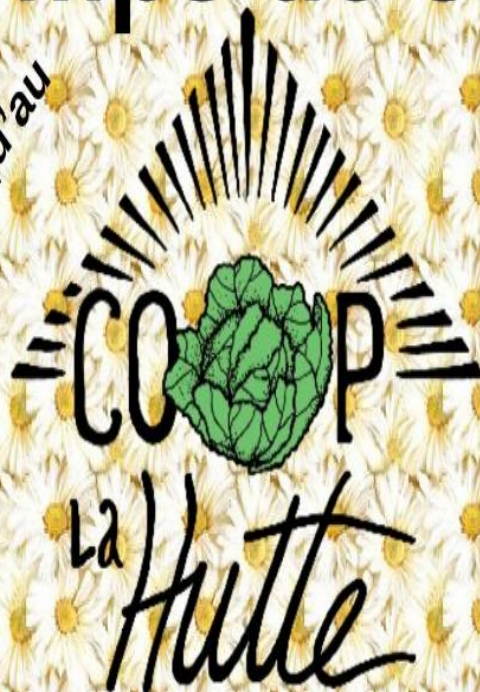


**LE CLUB LES CHEVALIERS D'IBERVILLE
DE GALLICHAN
VOUS INVITE À SA DÉGUSTATION DE TIRE SUR
LA NEIGE LE :
18 MARS 2023
DE 13.30HRS À 15.30HRS
ACTIVITÉ GRATUITE
Bienvenue à tous !!!!**

**Prenez note que l'assemblée régulière aura lieu le : 8 mars
2023 à 19 heures.**

C'est le temps de s'abonner!

Inscription ouverte jusqu'au
15 avril



Vos paniers de légumes distribués directement
à Gallichan

Tous les vendredis

Du 14 juillet au 29 septembre

12 paniers débordants de fraîcheurs

Pour vos questions ou pour vous
abonner : **cooplahutte.com**

VOTRE CAISSE VOUS INFORME

DÉPÔT DIRECT – UN RACCOURCI PAYANT

Opter pour le **dépôt direct**, c'est vous assurer que les montants qui vous sont dus suivent le plus court chemin vers votre compte.

Vos remboursements d'impôt et les montants que vous recevez chaque mois du gouvernement sont des exemples de versements que vous pouvez inscrire au dépôt direct.

N'attendez plus, inscrivez-vous au **dépôt direct**!

SERVICES EN LIGNE ET À DISTANCE

Saviez-vous que vous pouvez gérer vos finances de façon autonome, sans même quitter votre salon? Nous restons près de vous, même à distance!

Découvrez comment faire vos opérations financières en toute sécurité, dans le confort de votre foyer en visitant le :

<https://www.desjardins.com/particuliers/services-en-ligne-a-distance/index.jsp#en-ligne>

JEUNES TRAVAILLEURS

Vous débutez sur le marché du travail et vous avez des projets plein la tête. Votre réalité est unique et nous la comprenons. C'est pourquoi nous vous offrons des produits et des services qui vous permettront d'entreprendre tous vos rêves.

Pour en savoir plus, visitez :

<https://www.desjardins.com/particuliers/vous-etes/jeunes-travailleurs/index.jsp>

ACCOMPAGNEMENT MEMBRE

Nous avons à cœur l'intérêt de nos membres et de nos clients. C'est pourquoi la Protection Desjardins a été mise en place. Elle offre des mesures de protection pour TOUS les membres et clients.

Votre protection. Notre priorité.

Pour en savoir plus, visitez :

<https://www.desjardins.com/securite/protection-desjardins/index.jsp>

ÊTRE MEMBRE DESJARDINS
À SES AVANTAGES !
desjardins.com/avantages

 **Desjardins**
Caisse de l'Abitibi-Ouest